

## ANTOINE & ROLAND MASSARI USINE DE CÉRAMIQUE DE SOCTRANG

Antoine Massari : né le 25 janvier 1872 à Nessa (Haute-Corse). Agent temporaire des services pénitentiaires de la Cochinchine. Mort le 25 avril 1904 après avoir été jeté à la mer par des prisonniers de Poulo-Condore.  
Renseignements : Gérard Faure.

Roland Massari : né le 5 décembre 1855 à Nessa (Haute-Corse), frère aîné du précédent. Marié à une Dlle Novella, de l'Île-Rousse (Haute-Corse).  
Directeur du mont-de-piété de Saïgon.  
Planteur de caoutchouc (272 hectares en culture sur un domaine de 473 hectares à Lai-Uyên, près Thudaumot)  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Annuaire-planteurs-caout.1931.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Annuaire-planteurs-caout.1931.pdf)  
Père du Dr Pierre Massari,  
médecin à la clinique Clinique Saint-Paul,  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Clinique\\_St-Paul\\_Saigon.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Clinique_St-Paul_Saigon.pdf)  
administrateur des Hévéas de Tayninh  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Heveas\\_de\\_Tayninh.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Heveas_de_Tayninh.pdf)  
et de la Société industrielle du Laos  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Industrielle\\_du\\_Laos.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Industrielle_du_Laos.pdf)

### Procès-verbaux du conseil colonial de Cochinchine Séance du 25 novembre 1904

#### 33. Cession de gré à gré d'un terrain domanial à M. Massari (Roland) (DOSSIER n° 18, 4<sup>e</sup> BUREAU)

##### Rapport au conseil colonial.

Par une lettre, du mois de juillet dernier, M. Massari (Roland) a sollicité de l'Administration l'achat de gré à gré, à raison de 1 piastre l'hectare, d'un terrain domanial mesurant 73 hectares 90 ares et inscrit sous les numéros 64 et 05 du plan du village de Hoa-tu, canton de Thanh-An (Soctrang).

Ce terrain avait été demandé en concession, le 29 février 1902, par M. Cazeau. Il y renonçait bientôt après en faveur de M. Antoine Massari à qui fut délivré, le 13 août suivant, une autorisation de culture.

M. Antoine Massari tirait de ce terrain le bois de chauffage nécessaire à l'[usine céramique de Soctrang](#), qu'il avait fondée, et dont M. Roland Massari est aujourd'hui seul propriétaire.

L'Administration, vu l'avis favorable émis par l'administrateur, chef de la province de Soctrang, a l'honneur de prier le conseil colonial de donner une solution favorable aux propositions de M. Massari (Roland).

Saigon, le 26 octobre 1904.  
Le lieutenant-gouverneur,  
RODIER.

Rapport de la commission.

Messieurs,

M. Roland Massari est porteur d'une autorisation de culture délivrée le 13 août 1902 à M. Antoine Massari qui lui a cédé ses droits. L'administrateur de la province a émis un avis favorable. Votre commission ne peut donc que vous proposer d'autoriser la vente de gré à gré à M. Roland Massari, à raison de 1 piastre l'hectare, du terrain domanial mesurant 73 hectares 90 ares, inscrit sous les numéros 64 et 65 du plan du village de Hoa-tu, canton de Thanh-an, province de Soctrang.

Le rapporteur,

[François] CANAVAGGIO.

M. CUONG. — M. Roland Massari a demandé la cession du terrain dont M. Antoine Massari était propriétaire.

Je crois qu'il y aurait lieu de craindre une confusion entre M. Antoine Massari et le colon Massari ; il ne faudrait pas céder à l'un des droits que l'autre pourrait revendiquer plus tard.

M. du CROUZET. — M. Antoine Massari est mort.

M. LE GOUVERNEUR. — M. Roland Massari est bien propriétaire de l'usine de céramique. Le terrain dont il est question fournissait à l'usine le bois de chauffage qui lui était nécessaire ; tout cela forme un bloc ; du moment où M. Roland Massari possède l'usine, il doit posséder la jouissance entière comme l'avait M. Antoine Massari.

Il n'a aucun droit sur ce terrain ; on lui a donné une autorisation de culture qui n'engage pas l'Administration ; c'est pourquoi il demande la cession.

M. CUONG. — Il faudrait savoir si M. Roland Massari est réellement propriétaire ou seulement gérant de l'usine Massari.

M. du CROUZET. — M. Antoine Massari est mort ; c'est celui qui a été tué à Poulo-Condore.

M. LE GOUVERNEUR. — Il avait un permis de culture mais cela ne lui donnait aucun droit de propriété.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je mets aux voix la proposition de la Commission.

(Adopté).

---